



COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU SAMEDI 5 MARS 2016 LYCÉE OPTIQUE VICTOR BÉRARD À MOREZ

MEMBRES PRÉSENTS

- Monsieur Jean-Gabriel NAST, Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Sylvain MATHIEU, Délégué de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Monsieur Frédéric PONCET, Délégué de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Monsieur Pierre GROSSET, Délégué de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Monsieur Étienne BLANC, Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Madame Véronique BAUDE, Déléguée du Département de l'Ain
- Monsieur Gilbert BLONDEAU, Délégué du Département du Jura
- Monsieur Jean-Daniel MAIRE, Délégué du Département du Jura
- Monsieur Claude GIRAUD, Délégué de la Communauté de communes Champagnole Porte du Haut-Jura
- Monsieur Bernard MAMET, Délégué de la Communauté de communes de la Station des Rousses
- Monsieur Pascal ARNOUX, Délégué de la Communauté de communes des Hauts du Doubs
- Madame Marie-Pierre CHEVALET, Déléguée de la Communauté de communes Mont d'Or & Deux Lacs
- Monsieur Gilles THOMASSET, Délégué de la Communauté de communes du Pays Bellegardien
- Monsieur Laurent PETIT, Délégué de la Communauté de communes Haut-Jura Arcade
- Monsieur Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON, Délégué de la Communauté de communes Haut-Jura Arcade
- Madame Nadia LAHU, Déléguée de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude
- Monsieur Gérald HUSSON, Délégué de la Communauté de communes Jura Sud
- Monsieur Yves POÈTE, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Gérard GERBOD, Délégué de Bellefontaine
- Monsieur Pierre-Marie AUBERTEL, Délégué de Brey et Maison du Bois
- Monsieur Robert BONIN, Délégué de Chancia
- Monsieur Jacques BAROUDEL, Délégué de Charchilla
- Monsieur Bruno RAGOT, Délégué de Châtelneuf
- Monsieur Pierre-Henry PAGNIER, Délégué de Chaux-Neuve
- Monsieur Christophe MASSON, Délégué de Coiserette
- Monsieur Daniel GRECARD, Délégué de Coyrière
- Monsieur Christophe DAVID-HENRIET, Délégué de Dortan
- Monsieur Christophe SCHNEITER, Délégué d'Entre-deux-Monts
- Madame Annick PEREZ, Déléguée de Foncine-le-Haut
- Madame Maria VIONNET, Déléguée de Fort-du-Plasne
- Monsieur Muzaffer KURT, Délégué de Hauts de Bienne
- Madame Mathilde LAMY, Déléguée de Hauts de Bienne
- Monsieur Florent VILLEDIEU, Délégué de Hauts de Bienne
- Madame Sylvie CORAZZINI, Déléguée de Jeurre
- Monsieur Jean-Yves COMBY, Délégué de La Pesse
- Madame Odette SERVIGNAT, Déléguée de Lavancia-Épercy
- Madame Cécile CHIQUET, Déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude
- Monsieur Thierry VIDAILLET, Délégué de Lavans-lès-Saint-Claude
- Monsieur Martial VALLET, Délégué de Le Frasnois
- Monsieur Marcel PROST, Délégué de Les Rousses

- Monsieur Patrick FOURNIER, Délégué de Leschères
- Monsieur Michel BLASER, Délégué de Maisod
- Monsieur Michel REYNAUD, Délégué de Meussia
- Monsieur Gérard BONNET, Délégué de Morbier
- Monsieur Yvan AUGER, Délégué de Nanchez
- Monsieur Benoît LABOURIER, Délégué de Prémanon
- Monsieur Olivier BROCARD, Délégué de Saint-Claude
- Monsieur Jacques MUYARD, Délégué de Saint-Claude
- Madame Françoise VESPA, Vice-Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Alain GUIOTON, Délégué de Thoiry
- Monsieur René MARGUET, Délégué suppléant de Vaux-lès-Saint-Claude
- Monsieur Alain BLONDET, Délégué de Viry
- Monsieur Claude-Emmanuel DUCHEMIN, Délégué de Divonne-les-Bains

MEMBRES EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR

- Monsieur Jean-Pierre DARTEVELLE à Monsieur Jean-Gabriel NAST
- Madame Stéphanie PERNOD-BEAUDON à Monsieur Claude-Emmanuel DUCHEMIN
- Madame Céline TROSSAT à Monsieur Gilbert BLONDEAU
- Monsieur Gérard PAOLI à Madame Véronique BAUDE
- Monsieur Philippe ALPY à Madame Marie-Pierre CHEVALET
- Monsieur Pierre SIMON à Monsieur Yves POÈTE
- Monsieur Roger BOICHUT à Monsieur Jean-Daniel MAIRE
- Monsieur Régis MALINVERNO à Monsieur Gérard GERBOD
- Monsieur Francis MORICHEAU à Monsieur Jean-Yves COMBY
- Monsieur Gilles GRANDPIERRE à Monsieur Gérald HUSSON
- Monsieur Jean-Yves CHANCENOT à Madame Françoise VESPA
- Monsieur Bernard VUAILLAT à Monsieur Olivier BROCARD
- Monsieur Ludovic SAILLARD à Madame Odette SERVIGNAT
- Madame Athéna GIRARDET à Monsieur Pascal ARNOUX
- Monsieur Laurent HUGHES-DIT-CILES à Monsieur Thierry VIDAILLET
- Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ à Monsieur Gérard BONNET
- Monsieur Albert LETOUBON à Monsieur Pierre-Marie AUBERTEL
- Madame Laurianne SCHOFF à Monsieur Yvan AUGER
- Monsieur Jean-Paul VUILLAUME à Monsieur Alain BLONDET
- Monsieur Jean-Louis MILLET à Monsieur Jacques MUYARD
- Madame Nelly DURANDOT à Monsieur Patrick FOURNIER
- Madame Marianne DUBARE à Monsieur Christophe DAVID-HENRIET

PERSONNES PRÉSENTES

- Monsieur Jean-Luc LOZAT, CESER Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur Jean-Louis PIVARD, CESER Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur Walter BILLIG, CESER Bourgogne-Franche-Comté
- Madame Magali ROIDOR, Déléguée suppléante Saint-Laurent-en-Grandvaux
- Madame Joëlle FRANTZ, Déléguée suppléante de Charchilla
- Monsieur Bruno DELLA-SANTA, Lycée Optique Victor Bérard de Morez

PERSONNALITÉS EXCUSÉES

- Monsieur Raphaël BARTOLT, Préfet du Doubs
- Monsieur Jacques QUASTANA, Préfet du Jura
- Monsieur Laurent TOUVET, Préfet de l'Ain,
- Madame Laure LEBON, Sous-Préfète de Saint-Claude
- Monsieur Bruno CHARLOT, Sous-Préfet de Pontarlier
- Monsieur Gérard BAILLY, Sénateur du Jura

- Monsieur Gilbert BARBIER, Sénateur du Jura
- Monsieur Jean-Marie SERMIER, Député du Jura
- Monsieur Jacques PÉLISSARD, Député du Jura
- Madame Annie GENEVARD, Députée du Doubs
- Monsieur Thierry DELORME, Commissaire à l'Aménagement du Massif du Jura
- Madame Marie-Guite DUFAY, Présidente de la Région Franche-Comté
- Madame Linda NOURRY, ARS Bourgogne Franche-Comté
- Monsieur Damien ABAD, Président du Conseil Départemental de l'Ain
- Madame Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil Départemental du Doubs
- Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura
- Monsieur Philippe ALPY, Conseiller Départemental du Doubs
- Monsieur Pierre SIMON, Conseiller Départemental du Doubs
- Monsieur Gérard PAOLI, Conseiller Départemental de l'Ain
- Madame Marie-Christine DALLOZ, Conseillère Départementale du Jura
- Madame Céline TROSSAT, Conseillère Départementale du Jura
- Monsieur Nicolas BERNARD, DRAAF Auvergne Rhône-Alpes
- Madame Catherine LEDET, DIREECTE Bourgogne Franche-Comté
- Monsieur Bernard VUAILLAT, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Dominique CAPPELLE, Délégué de Chapelle-des-Bois
- Madame Véronique REYGROBELLET, Déléguée de Gex
- Madame Marie-Line VISTALLI, Déléguée de Lancrans
- Madame Françoise DUCRET, Déléguée de la Communauté de communes du Pays Bellegardien
- Monsieur Pierre REBEIX, Délégué d'Échenevex
- Madame Françoise MARTELET, Déléguée de Grande Rivière
- Madame Karin BLONDEAU, Déléguée de Châtelblanc
- Monsieur Patrick ABRAHAM, Délégué de Les Bouchoux
- Monsieur Christian ROCHET, Délégué de Les Moussières
- Madame Silène LASSERRE, Déléguée de Les Planches en Montagne
- Monsieur François AYMONIER, Adjoint les Fourgs
- Madame Élodie GUYOT, Déléguée Communauté de communes Mont d'Or et deux Lacs

À 9h45, le quorum atteint, le Président Nast déclare la séance ouverte et donne la parole à M. Della Santa, Intendant du Lycée Optique Victor Bérard, qui assure la présentation de l'établissement.

Le Lycée Optique Victor Bérard accueille environ 800 élèves et présente la particularité d'allier enseignement général et technique au sein d'un même établissement. Sont dispensées à la fois des formations pré-Bac et post-Bac à vocation technique (2 catégories de BAC + BTS) mais aussi des formations à caractère général (S, ES, STL/STIDD). Quatre grands types d'enseignement optique : lunetterie, micro-technique, photonique, génie optique y sont dispensés.

Une fois la présentation de l'établissement scolaire terminée, M. Della Santa indique au Comité Syndical que l'amphithéâtre qui les accueille aujourd'hui a fait l'objet d'un important travail de restauration avec pour volonté de garder l'esprit d'une décoration « des années 30 ».

Une fois sa présentation terminée, M. Della Santa donne la parole à M. Petit, Président de la Communauté de Communes Haut-Jura Arcade et Maire des Hauts-de-Bienne - Morez. Ce dernier souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents et souhaite rappeler, avant même de procéder à une présentation de sa ville, combien le Lycée Victor Bérard constitue un des fers de lance de Morez. Regroupant environ 1 000 personnes (800 élèves et 200 salariés), le Lycée Victor Bérard a su initier un véritable projet de développement autour de la formation.

Ville-Centre au rayonnement historique important, Morez connaît depuis quelques années un recul de son industrie lunetière. Pour autant, la lunetterie constitue aujourd'hui encore l'activité principale de la ville de Morez avec un nombre d'emplois oscillant entre 1 000 et 1 500. L'industrie lunetière persiste et a su adapter sa production de façon tout à fait admirable. Cette dernière est aujourd'hui davantage orientée sur la conception et les techniques de pointe.

Morez peut également se prévaloir de la présence sur son territoire du Musée de la Lunette, constituant un véritable Palais de la découverte autour de l'optique et dont le nombre de visiteurs annuel s'élève à 15 000. Le Musée a su progressivement adapter son contenu notamment par l'intégration à la scénographie initiale de visites commentées sur des thématiques très variées.

M. Petit revient ensuite sur les mutations enregistrées par Morez ces dernières décennies. En outre, il rappelle que la ville s'est engagée depuis quelques années maintenant dans une politique volontaire de redynamisation : revitalisation, OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), territoire à énergie positive, etc. Premier effet de cette politique : l'augmentation au 1^{er} janvier 2016 du nombre d'habitants de la commune. De même, Morez peut se prévaloir depuis une dizaine d'années d'une transformation de son image. Ville à « mauvaise réputation » notamment liée aux difficultés rencontrées avec son quartier du Puits, Morez a su redorer son image grâce à une politique de la ville dynamique initiée par M. Salino, ancien Maire. M. Petit souhaite également mettre en avant la politique de rénovation urbaine engagée en 2011 par la ville de Morez, intégrant plus globalement la problématique de gestion de l'espace. Les dégagements paysagers réalisés dans ce cadre ont contribué à mettre en lumière la ville de Morez.

Une fois cette présentation terminée, M. Petit souhaite partager avec le Comité Syndical son expérience de fusion en commune nouvelle. Désormais nommée Hauts-de-Bienne – Morez, cette commune nouvelle se veut un laboratoire d'essai, fruit d'une volonté de mutualisation prometteuse entre une ville centre et ses communes environnantes. Le couple communes nouvelles/ communes historiques est aujourd'hui à créer.

Selon M. Petit, un autre couple reste à construire associant Intercommunalité et Région. À son sens, les territoires ruraux doivent nécessairement s'organiser. Les communautés de communes constituent des territoires de vie à l'échelle desquels il est important d'axer notre développement. Pour sa part, la communauté de Communes Haut-Jura Arcade peut se prévaloir d'avoir initié un certain nombre de projets à caractère innovant tel que l'installation sur Morez de La Cordée, espace de co-working. Plusieurs initiatives sportives ont également pu voir le jour sous l'impulsion intercommunale : stand de tir avec cibles électroniques, activités d'escalade, etc.

M. Petit termine son discours en rappelant combien le Parc du Haut-Jura constitue un outil pertinent au service du territoire.

Une fois la présentation terminée, M. Nast remercie le Maire des Hauts-de-Bienne - Morez et invite l'assistance à passer à l'examen des dossiers mis à l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2015

En l'absence de remarque, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 novembre 2015.

2 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016

M. Guislain propose de présenter le DOB 2016 en amont du CA 2015 de façon à donner une vision d'ensemble de la situation financière du Parc.

Sur cette base, M. Guislain se livre dans un premier temps à une présentation détaillée des dynamiques budgétaires constatées ces dernières années. Il dresse dans un second temps les perspectives et orientations envisagées pour 2016 qu'il soumet à discussion du Comité Syndical.

À l'issue de la présentation du DOB, un délégué intervient. À l'heure où le concept de « maison à énergie positive » se développe, pourquoi la Maison du Parc n'est pas positionnée sur ce créneau ?

En réponse, M. Nast précise que les techniques ont beaucoup évolué. Aussi, à l'époque de sa construction, en 2005, la Maison du Parc était pionnière en la matière. Bâtiment classé HQE « Haute Qualité Environnementale », il fût le fruit de partis pris audacieux pour l'époque : ventilation double flux, chaudière plaquettes forestières, lino végétal, récupération eau de pluie, etc. Le Parc a permis via sa Maison de Parc d'impulser une certaine dynamique notamment autour de l'utilisation de la plaquette forestière ainsi que du recours au bois local. Mais au-delà de ces éléments, M. Nast en convient, le bilan « écologique » de la Maison du Parc est aujourd'hui en partie dépassé par les constructions plus récentes...

M. Blanc souhaite formuler quatre remarques :

1^{ère} remarque : D'après les éléments explicités dans le Débat d'Orientation Budgétaire, 50% de la masse salariale globale est aujourd'hui financée sur programmes. Aussi, a-t-on exploré toutes les pistes de financement possibles ? Il serait selon M. Blanc plus confortable de porter le ratio à 60-65%.

M. Guislain souscrit aux propos de M. Blanc. C'est précisément dans l'objectif de s'adapter à un contexte budgétaire de plus en plus contraint que le Parc s'est engagé depuis quelques années maintenant dans un effort de réduction de ses charges salariales sur cotisations en cherchant à compenser, pour partie, le manque de recettes statutaires par le recours aux programmes.

Pour autant, malgré le travail de veille effectué par les services du Parc, l'exercice atteint progressivement ses limites. Certains champs opérationnels tels que l'urbanisme ou le tourisme ne sont pas éligibles aux financements européens. De même, le financement de l'ingénierie ne peut que difficilement être rendu possible sur les postes de fonctionnaires. Enfin, ce procédé ne peut pas être généralisé notamment auprès des collectivités qui financent déjà l'ingénierie par ailleurs.

2^{ème} remarque : Avec la montée en puissance programmée de l'intercommunalité qui se dote de moyens de plus en plus importants, le Parc ne pourrait-il pas leur confier davantage de prérogatives de manière à faire des économies ?

Pour M. Nast, il est souhaitable que le territoire dispose d'intercommunalités de grande taille. Dans ce cadre, un partage des compétences entre le Parc et les EPCI est envisageable. Très clairement, c'est cette direction qui pourra être prise avec la Communauté de Communes du Pays de Gex. Pour autant, précise M. Nast, le Parc ne doit en aucun cas se transformer en Bureau d'étude des Communautés de Communes.

M. Blanc s'inquiète quant à lui de la multiplication des services instructeurs.

3^{ème} remarque : Une clause de revoyure n'est-elle pas prévue en 2017, demande M. Blanc. Il présume que le Parc doit travailler à l'établissement d'une grille d'évaluation à laquelle seront adossés des indicateurs. Quel cadre la Région Bourgogne – Franche-Comté a-t-elle fixé sur le sujet ?

En réponse, M. Guislain précise que le Parc dispose déjà d'un dispositif d'évaluation. Ainsi, 14 questions évaluatives et 65 indicateurs ont préalablement été identifiés dans la Charte. Actuellement, les services du Parc travaillent à un réajustement de ces indicateurs d'évaluation. Aussi, la Région Bourgogne-Franche-Comté ainsi que la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les services de l'État sont pleinement associés à cette démarche via l'organisation régulière de Comités Inter-régionaux de suivi de la Charte.

4^{ème} remarque : M. Blanc souhaiterait pouvoir disposer à l'avenir, dans le cadre de ce type de présentation, d'un tableau récapitulatif des financements par programmes.

M. Guislain en prend bonne note.

M. Nast revient à cet égard sur les difficultés administratives posées par les services de l'État pour mobiliser les financements européens. Les procédures auxquelles la France doit se soumettre dans le cadre de la mise en œuvre de programmes européens tels qu'Interreg sont sans aucune comparaison avec celles en vigueur dans d'autres pays.

M. Blanc souscrit complètement aux propos de M. Nast. La question de la simplification administrative constitue aujourd'hui un réel sujet. Les contraintes administratives liées à la mise en œuvre de programmes européens constituent aujourd'hui un repoussoir pour les collectivités et porteurs de projets potentiels.

M. Blondeau intervient. Il souhaite revenir sur les impacts de la loi NOTRe. L'obligation d'autofinancement à hauteur de 20% conduira nécessairement le Parc à réaliser ses actions sous mandat. Le Syndicat Mixte ne bénéficiant pas de fonds propres, ce dernier n'aura que pour seul échappatoire cette alternative.

M. Duchemin souhaite prendre la parole. Il est important selon lui de saluer le travail réalisé par le Parc. Le Parc a pris les compétences que les autres collectivités n'ont pas voulu prendre... Aussi, il est absolument nécessaire de mettre les intercommunalités devant leurs responsabilités. Une prise de conscience et ce, dans une perspective de mutualisation de plus en plus prégnante, devient aujourd'hui inéluctable. Le Parc n'a pas vocation à porter directement des actions mais à donner, en concertation avec les intercommunalités, les orientations stratégiques. Le Parc doit se recentrer sur son cœur de métier.

M. Nast s'accorde sur le constat. Le Parc n'a pas vocation à « faire » mais à « faire-faire » !

M. Duchemin revient sur la convention d'objectifs élaborée en 2015 à la demande de la Région Rhône-Alpes. À l'occasion de son approbation, M. Duchemin avait déjà alerté le Comité Syndical sur le caractère précipité de cette adoption. Les élections prochaines laissaient entrevoir une remise en cause de son contenu. Or, ces craintes s'avèrent aujourd'hui fondées dans la mesure où la Région Auvergne-Rhône-Alpes semble en passe de remettre en cause certains engagements signés... De plus, la question de l'évaluation n'était que très peu abordée.

En réponse, M. Nast insiste sur le fait que le Parc, n'a, dans ce cas précis, que répondu à une commande de la Région Rhône-Alpes. Il aurait été très difficile pour le Parc de s'y soustraire. Il fait à cette occasion un parallèle avec la baisse des cotisations statutaires appliquée par certaines collectivités. Le Parc pourrait, sur un plan formel, demander au Préfet de faire appliquer les statuts. Cependant, cette option semble quasi impossible à mettre en œuvre et ce, au regard des implications d'une telle décision. Il informe que pour l'exercice 2016, la dotation du Département du Jura baisse de 40 000 €. Sur l'exercice précédent, la participation de la Région Franche-Comté avait été réduite de 3%. Elle est maintenue en 2016. Concernant la Région Rhône-Alpes, la diminution a été de 42 500 € entre 2014 et 2015 affectée sur la programmation au risque de remettre en cause, à terme, la capacité d'action du Parc.

M. Nast souligne qu'il a conscience des difficultés financières que rencontre l'ensemble des collectivités et des incertitudes liées à la mise en œuvre des différentes réformes territoriales et aux transferts de charges induits.

M. Guislain souhaite apporter quelques éléments de réponse complémentaires. Certes, la Convention d'objectifs ne laissait que peu de place aux fonctions support ainsi qu'à la question évaluative. Précisément parce que cette convention avait pour objectif de prioriser les engagements opérationnels de la Charte à une échéance de 5 ans. Concernant la question de la mutualisation, M. Guislain tient à rappeler que le Parc s'inscrit déjà pleinement dans cette démarche. Il cite pour exemple les missions confiées au Parc en matière de SCOT, de Pays ou encore de gestion des rivières : sur ces sujets le Parc a

bien permis de réduire le nombre d'acteurs en étant déjà pleinement une structure de mutualisation. Sans le Parc, à chacune de ses politiques aurait répondu une structure supplémentaire. Le Parc doit aujourd'hui avant tout se poser la question suivante : qu'apporte-t-on de spécifique aux collectivités et intercommunalités ? Selon M. Guislain, le Parc apporte notamment une réelle plus-value dans la coordination et le portage de projets à des échelles intercommunales.

M. Petit souhaite revenir sur la baisse de cotisations statutaires appliquée par certaines collectivités. Pour lui, il ne s'agit pas là d'une attitude très « républicaine ». Il aurait été nécessaire d'opérer une modification des statuts.

M. Nast en convient. Pour autant, la procédure de révision des statuts s'avère lourde et complexe. Il s'agit aujourd'hui pour le Parc d'adapter sa politique et son fonctionnement aux recettes octroyées par nos financeurs.

M. Giraud, délégué de la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura, intervient. Dans ce contexte de recherche d'économies budgétaires, M. Giraud revient sur des termes tels que « simplification », « mutualisation ». Aussi, il insiste sur la nécessité de travailler ensemble, et non en concurrence. Il faut renforcer la collaboration entre les structures.

M. Nast souscrit aux propos de M. Giraud. Pour autant, il rappelle que les efforts doivent être produits dans les deux sens. Les Communautés de Communes doivent à son sens étudier précisément ce que le Parc est en mesure de leur apporter et être force de proposition pour s'engager dans des projets. Enfin, il tient à rappeler que le Parc n'est pas un organisme de protection environnementale. Il est un outil de développement au service du territoire du Haut-Jura.

Le débat étant clôt, M. Nast précise que le DOB est un document d'information et ne justifie pas de vote. Il a été soumis à l'assemblée pour information.

3 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Dans le prolongement du Débat d'Orientation Budgétaire, M. Guislain présente le Compte Administratif 2015.

En l'absence de remarque, M. Nast donne la présidence à M^{me} Vespa et sort de la salle.

M^{me} Vespa soumet au vote de l'assemblée les comptes administratifs (budget principal et budgets annexes) qui les valide à l'unanimité. Elle remercie l'assemblée et demande que l'on fasse rentrer le Président.

M. Nast remercie enfin l'assemblée pour sa confiance.

4 – COTISATIONS 2016 DES COMMUNES ADHÉRENTES AU PARC

MM. Nast et Guislain présentent aux membres du Comité Syndical le détail des cotisations proposées pour chacun des Budgets (Budget principal et Budgets annexes) au titre de l'année 2016.

Celles-ci s'inscrivent en reconduction des cotisations 2015, qui elles-mêmes étaient maintenues au niveau de 2014. Après application de l'indice de consommation des ménages hors tabac, la base de cotisation par habitant est identique à celle de 2015 (2,91 €/hab). Seule l'évolution du nombre d'habitants fait évoluer à la marge les contributions des financeurs.

A l'issue de cette présentation, M. Vidaillet, Délégué de Lavans-lès-Saint-Claude, intervient. Quel est l'impact de la fusion en communes nouvelles sur le niveau de cotisation. En l'espèce, Ponthoux et Lavans-lès-Saint-Claude ont fusionné au 1^{er} janvier 2016. Qu'advient-il de leurs cotisations ?

En réponse, M. Guislain précise que d'un point de vue réglementaire, une commune nouvelle doit s'acquitter d'une cotisation égale à l'addition des cotisations des anciennes communes et ce, pendant la période transitoire. Le niveau de cotisations sera révisé au moment de l'élaboration de la nouvelle Charte soit en 2022. M. Guislain ajoute que ce principe vaut également pour le nombre de délégués.

M. Duchemin s'étonne du faible niveau de cotisations des Communautés de communes alors que ce sont précisément elles qui portent aujourd'hui l'essentiel des compétences.

Enfin, M. Guislain souhaite revenir, et ce, dans la perspective du transfert de compétence GEMAPI, sur le niveau de cotisations des Budgets Rivières. À la lumière de premières comparaisons, le niveau de cotisations du Parc apparaît très performant comparé à d'autres organismes similaires. À titre d'exemple, le niveau de cotisations appliqué par le Syndicat Mixte Interdépartemental du Suran et de ses affluents est de 9 € par habitant. Au-delà des bénéfices de la mutualisation qui permettent des coûts bas, la cotisation du Parc est peut-être sous-quotée.

Sur cette remarque, le Comité syndical approuve conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, l'actualisation des cotisations proposées. Les cotisations s'établissent aux montants suivants :

- Cotisation statutaire du Budget principal : 1 357 148 €
- Cotisation Bienne-Orbe : 111 991 €
- Cotisation Saine-Lemme : 8 530 €
- Cotisation Valserine-Semine : 10 665 €
- Cotisation Pays du Haut-Jura : 65 840 €
- Cotisation SCoT : 21 712 €

Ces cotisations seront affectées au sein de leur budget respectif.

5 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET COMMISSION AD HOC

Une fois les éléments de contexte rappelés, les délégués du Parc procèdent au vote des membres de la CAO.

Sont élus en tant que titulaires :

- M^{me} Françoise Vespa
- M^{me} Marianne Dubare
- M. Bernard Vuailat
- M. Yves Poète
- M. Jean-Yves Comby

Sont élus en tant que suppléants :

- M. Gérard Husson
- M. Pierre Rebeix
- M. Olivier Brocard
- M. Jean-Daniel Maire
- M. Frédéric Poncet

M. Guislain rappelle que le Président de la Commission d'Appel d'Offres est nécessairement le Président du Syndicat.

Le Comité Syndical valide le principe selon lequel la composition de la Commission ad hoc soit identique à celle de la CAO.

6 – QUESTIONS DIVERSES

M. Mamet, Délégué de la communauté de communes de la Station des Rousses, souhaite revenir sur les incidences du projet de recomposition des schémas d'intercommunalité. Les Communautés de Communes des Hauts du Doubs et du Mont d'Or & Deux Lacs sont appelées à fusionner. Aussi, qu'advient-il de l'appartenance de la Communauté de Communes des Hauts du Doubs au SCOT du Haut-Jura ? Sera-t-elle contrainte de le quitter ?

M. Nast répond par l'affirmative. Une même Communauté de Communes ne pourra pas appartenir à deux SCOT différents. Pour autant, compte tenu de l'état d'avancement du SCOT du Haut-Jura, il est proposé que les Hauts du Doubs puissent rester associés jusqu'à la fin de la démarche. Ils seront ainsi à même de transférer les différents éléments de cadrage et de diagnostic au SCOT de Pontarlier au moment où ce dernier sera engagé. Il insiste également sur le fait que les SCOT en cours d'élaboration ne sont pas appréhendés en « vases clos ». Les territoires ne sont pas étanches d'où la nécessité de travailler en inter-SCOT !

Selon M. Blondeau, et notamment au regard de la compétence SCOT, le législateur sera nécessairement contraint de revoir sa copie. Les « effets de bordure » ne sont pas sans incidence. Se pose clairement la question de la cohérence géographique des périmètres arrêtés. L'urbanisme ne s'arrête pas aux frontières géographiques.

Au-delà du SCOT, M. Pagnier souhaite revenir sur les incidences de cette fusion. Quid de l'intervention du Parc dans ce nouvel EPCI ?

En réponse, M. Nast rappelle que la majorité des communes de cette nouvelle entité appartiennent au Parc du Haut-Jura. Aussi, la fusion n'entraînera aucun changement dans les modalités de travail avec le Parc.

CONCLUSION

M. Nast donne la parole à M. Sylvain Matthieu, Vice-Président de la Région Bourgogne-Franche-Comté, chargé de conclure la réunion.

M. Mathieu présente brièvement son parcours à l'assemblée. Il tient à cette occasion à rassurer les membres du Comité Syndical. Son éloignement géographique ne constitue en aucun cas un obstacle à son attachement à la fois aux territoires de montagne mais aussi aux Parcs naturels régionaux.

PROJECTION DU FILM RÉALISÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME EUROPÉEN LIFE TOURBIÈRES - « TOURBIÈRES, TRÉSORS CACHÉS DE LA MONTAGNE JURASSIENNE »

À 12h30, M. Nast clôt la séance. M. Petit invite l'assemblée à prendre le Verre de l'amitié.

Date du prochain Comité Syndical : samedi 19 mars 2016 à Longchaumois.